

CNSS

Lutte contre la fraude dans la sécurité sociale

La CNSS a lancé, le 13 juin dernier, à la faveur d'une conférence de presse, une campagne de lutte contre la fraude sociale qui gangrène l'institution depuis plusieurs années.

Organisé dans la salle Jean Déndé à Glass, l'événement médiatique auquel était convié la presse a eu le mérite d'accueillir plusieurs responsables des administrations civiles et judiciaires, ainsi que des forces de sécurité nationale. Il y avait également les partenaires sociaux et le patronat.

A cet effet, il ressort de l'intervention de M. le Directeur Général, Dr. Désiré Lasségué que la fraude qui sévit à la CNSS « **pese lourdement sur les finances de la Caisse, au risque de les grever et d'obérer la qualité et le niveau des services rendus aux véritables bénéficiaires** ».

Ainsi, au cours des cinq (05) dernières années, la CNSS a perdu **1 206 812 759 FCFA** en paiement indus liés à la fraude, alors que la perte globale annuelle relative aux procurations qui sont désormais supprimées, s'élevait à **2 000 000 000 FCFA**.

En énumérant quelques uns des documents d'état civil et administratifs qui font l'objet de falsification ainsi que des actes ou comportements déviants constatés dans le processus menant aux prestations sociales, le Dr. Lasségué a pertinemment ressorti les différents champs de ce phénomène qui, de fait, concernent de nombreuses administrations.

Il a, en conséquence, dit espérer qu'avec la nécessaire et rigoureuse communion d'actions de l'ensemble des acteurs concernés, ces méfaits seront progressivement, mais fortement atténués.

Pour illustrer l'intervention du Directeur Général, le Directeur des Prestations Techniques (DPT) et le Directeur Adjoint du Recouvrement et du Précontentieux (DRCA) ont tour à tour exposé sur les différents types de fraude et la nature de celles-ci.

Madame Prisca Opirina, a mis en exergue la fraude exogène et endogène, les deux types qui sévissent à la CNSS.

Selon elle, « **la fraude exogène provient de la falsification des documents ou pièces pour l'ouverture et le maintien des droits (actes de naissance, actes de mariage, certificats de scolarité, certificats médicaux, certificats de non scolarité et d'entretien ou d'éducation)** », a expliqué le Directeur des Prestations Techniques.

A cette fraude dite documentaire s'ajoute la fraude déclarative. Cette dernière renvoie à toutes formes de déclarations inexactes et intentionnelles. Il s'agit de faux géniteurs, conjoints, certificats de non perception, certificats de grossesse et d'accouchement, inscriptions d'enfants dans les établissements scolaires fictifs ou non, etc.

A propos de la fraude endogène, elle est, selon Madame Opirina, imputable aux agents de la CNSS moyennant des rétro-commissions ou des rétributions de toutes natures.

Entre 2010 et 2013 par exemple, la CNSS a enregistré en termes de pertes, 33.100.759 FCFA relatives aux pièces d'état civil frauduleuses et 1.173.712.000 FCFA liés aux contrôles dans les établissements.

Madame Nadège Ayouma, Directeur Adjoint du Recouvrement et du Précontentieux a, quant à elle, énuméré les différents cas de fraude, selon qu'ils soient liés

au processus d'immatriculation ou de recouvrement ou encore à des contrôles employeur. « **Tous ces cas de fraude ne permettent pas à la CNSS de collecter de manière optimale les ressources liées au marché de l'emploi au Gabon** », a-t-elle conclu.

Cette conférence de presse à caractère pédagogique et d'interpellation, s'est poursuivie par la projection en avant-première, d'un spot télévisé dénonçant cette pratique qui est pourtant condamnée par la loi, notamment l'article 94 du code de sécurité sociale qui stipule clairement que : « **Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir ou tenter de faire obtenir des prestations qui ne sont pas dues est passible des peines prévues par l'article 301 du Code Pénal réprimant le délit d'escroquerie. Il sera tenu, en outre de rembourser à la Caisse les sommes indument payées par celle-ci. En cas de récidive, le maximum de la peine d'amende sera toujours appliqué au délinquant** ».

La CNSS a un nouveau DGA

Yvonne Ella Assa est son nom. Elle est Médecin spécialiste en Oncologie (maladie du sang) et en Biologie transfusionnelle. Le 17 Juin 2014 a vu la passation des charges entre elle et le DGA sortant, M. Pascal Eva Nze. La salle du Conseil d'Administration, a servi de cadre à cette cérémonie de passation de service présidée par le Dr. Lassegué, devant plusieurs responsables de départements.

Quatre temps forts ont ponctué l'événement :

- l'installation du nouveau Directeur Général Adjoint ;
- le transfert des dossiers en cours et la remise des outils de gestion au DGA entrant ;
- le mot du Directeur Général Adjoint sortant ;
- l'allocation du Directeur Général Adjoint entrant.

Après une brève présentation du directoire au promu, le Directeur Général, Dr. Désiré Lasségué a procédé, tel que mandat lui a été donné par le Conseil d'Administration, à l'installation officielle du Dr. Yvonne Ella Assa en tant que Directeur Général Adjoint de la CNSS. Il lui a, dans la foulée, adressée ses vives félicitations.

A cette étape, s'en est suivie celle du transfert des dossiers en cours ainsi que la remise symbolique des outils de gestion, tels que le Code de Sécurité Sociale, le Règlement Intérieur de la CNSS, etc.

Dans son intervention, le Dr. Yvonne Ella Assa a exprimé sa gratitude à l'égard des plus hautes autorités de l'Etat, en tête desquelles, le Président de la République pour cette très haute marque de confiance à son égard. Elle a dit être heureuse de s'associer directement à la mise en œuvre de la noble ambition de « **solidarité nationale** » qui est au centre du pacte républicain.

Le Directeur Général, Dr. Désiré Lasségué, prenant la parole a quant à lui, demandé aux agents d'apporter assistance et soutien au Dr. Ella Assa dans ce qu'elle aura à accomplir.

« **Je compte sur vous, sur votre indulgence pour être au côté du DGA** ». Il y va de l'harmonie de la CNSS.

Avant la photo de famille et le cocktail qui ont bouclé la cérémonie, un présent a été remis au Directeur Général Adjoint sortant, M. Pascal Eva Nze à qui hommage et marques de sympathie ont été adressés par son successeur et par le Directeur Général.



Le DG lors de son allocution

était convié la presse a eu le mérite d'accueillir plusieurs responsables des administrations civiles et judiciaires, ainsi que des forces de sécurité nationale. Il y avait également les partenaires sociaux et le patronat.



Une vue de l'assistance



Le Directeur Général Adjoint, Dr. Yvonne Ella Assa, lors de son discours circonstanciel



Le DGA entrant installée officiellement par le DG



Photo de famille DG, acteurs et réalisateurs des spots



Passation symbolique des dossiers entre les DGA sortant et entrant